



**CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
CONSEIL D'ADMINISTRATION
15 MAI 2023**

Procès-verbal de la 4^{ème} assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier, tenue le lundi, 15 mai 2023 à 19 h 00, au bureau d'arrondissement des Rivières, salle RC-26, au 330, rue Chabot, QUÉBEC (Québec) G1M 3J5.

PRÉSENCES :

Mme Nicole Laveau	Présidente
M. André Garon	Administrateur
M. Jean-Noël Ouisse	Administrateur
Mme Jacynthe Fortin	Administratrice
Mme Gemma Drouin	Secrétaire
M. Pierre-Marc Doucet	Administrateur

ABSENCES :

M. Raynald Pelletier	Vice-président
M. Mahamadou Sissoko	Trésorier
Mme Hélène Langlois	Administratrice

INVITÉS :

M. Sylvain Berthiaume	Directeur de section – Culture et patrimoine.
Mme Catherine Vallières Rolland	Comité exécutif – Conseillère municipale du district Montcalm-Saint-Sacrement – Responsable de la culture.
Sophie Lemelin	Directrice de La Chapelle Spectacle
Mme Suzanne Lebel	Résidente de Vanier – Membre du Conseil d'administration de la Société culturelle de Vanier.

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

Mme Alexandra Mauger	Conseillère en consultation publique Service de l'interaction citoyenne – Ville de Québec
Mme Renée Poulin	Secrétaire de soutien
Mme Alicia Despins	Conseillère municipale – District de Vanier-Dubergier

Huit (8) citoyens(nes) assistent à l'assemblée.

IL Y A QUORUM

ORDRE DU JOUR
DE LA 4^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER

15 MAI 2023, 19 h 00

Bureau d'arrondissement des Rivières, salle RC-26

330, rue Chabot, QUÉBEC (Québec) G1M 3J5

En ligne : <https://villequebec.zoom.us/j/85808378660>

- | | | |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| 1. | Ouverture de l'assemblée | 19 h 00 |
| 2. | Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 05 |
| 3. | Cooptation d'un nouvel administrateur | 19 h 10 |
| 4. | Présentation du projet d'agrandissement du centre d'art La Chapelle | 19 h 20 |
| 5. | Période de la conseillère municipale | 19 h 30 |
| 6. | Période de questions ou commentaires des citoyens. | 19 h 35 |
| 7. | Enjeux de quartier
7.1 – Droit de préemption (re : courriel VQ 18 avril 2023).
7.2 – Consultation VQ sur le Plan directeur du plein air urbain.
7.3 – Résolution pour le choix des noms des rues dans le quartier.
7.4 – Lettre de la Ruche Vanier (suivi).
7.5 – Appui pour des ruelles vertes.
7.6 – Stationnement de véhicules récréatifs dans le secteur Bourdages. | 19 h 45 |
| 8. | Comités
8.1 – Table de concertation vélo (Jean-Noël).
8.2 – Table de mobilité des quartiers centraux (Nicole).
8.3 – Conseils d'établissement – L'École Sans-Frontières (Nicole)
L'École Notre-Dame-du-Canada (Nicole).
8.4 – Projet du parc sur le stationnement de Christ-Roi.
8.5 – Projet Aînés (Jacynthe).
8.6 – Projet Sécurité routière pour 2023 et 2024 (Nicole et Jean-Noël)
8.7 Vanier 2040 | |
| 9. | Fonctionnement
9.1 – Adoption des procès-verbaux du 27 mars 2023 et du 17 avril 2023
(deux assemblées spéciales) et suivis.
9.2 – Correspondance.
9.3 – Trésorerie.
9.4 – Paiement des services de secrétariat (27 mars , 17 avril et 15 mai)
9.5 – Calendrier pour 2023-2024
9.6 – <i>Engagement de la dépense pour le registre des entreprises</i> | 20 h 45 |
| 10. | Varia | |
| 11. | Levée de l'assemblée | 21 h 00 |

Nicole Laveau, Présidente

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nicole Laveau remercie les citoyens d'être présents à cette assemblée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Nicole Laveau effectue la lecture de l'ordre du jour. Les modifications suivantes sont apportées :

- **Le point no 3** – Cooptation d'un nouvel administrateur est retiré et la numérotation sera refaite en conséquence.
- **Au point 9.4** – Paiement des services de secrétariat – Retirer la date du 27 mars 2023.
- **Point 9.6** – Ajout - Engagement de la dépense pour le registre des entreprises.

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉ

3. PRÉSENTATION DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE D'ART LA CHAPELLE – LA CHAPELLE SPECTACLES

Mme Catherine Vallières-Rolland ouvre la présentation en mentionnant que ce beau projet aura de belles retombées pour les citoyens du quartier de Vanier. La Chapelle Spectacles a connu une belle croissance, dans les 25 dernières années, dans ses activités et sa programmation, avec plus de 230 spectacles par année. La Chapelle Spectacles a favorisé la culture, le vivre-ensemble, la mixité sociale et une plus grande inclusivité et l'accessibilité et de la culture. La Chapelle Spectacles a été transformée en lieu culturel en 1996. Des travaux d'agrandissement se sont faits en 2006. Maintenant, nous avons décidé de prioriser la Chapelle Spectacles, plus belle, plus fonctionnelle et plus agréable à fréquenter.

En améliorant la qualité des infrastructures, on permet une offre culturelle plus intéressante pour les citoyens de Vanier. Cet agrandissement implique un investissement de 1,700,000.00 \$. Avec cette présentation donnée en primeur, on espère que cela permettra de voir la Chapelle Spectacles sous un œil nouveau. C'est vraiment un des beaux édifices à Québec, la plus belle salle et c'est très intimiste avec les artistes. C'est un point d'ancrage pour la communauté.

Mme Sophie Lemelin mentionne qu'elle est très heureuse de ce projet qui a été demandé, et qui, finalement, répondra aux besoins. Nous avons des enjeux d'espace importants et de fonctionnalité. Ces travaux amélioreront l'accueil de nos spectateurs, les artistes, les conditions de travail et la fonctionnalité du bâtiment.

Mme Alicia Despins mentionne que c'est un projet sur lequel la Ville travaille depuis plusieurs années et qu'elle a hâte de voir sa réalisation. Il sera bénéfique pour tous. Elle demande s'il y aura une inauguration?

Mme Sophie Lebel mentionne que la réouverture sera soulignée. La salle ouvrira en octobre 2023 et nous allons en faire un événement public. Le projet a été porté par l'élan de beaucoup de gens.

M. Sylvain Berthiaume donne une courte présentation sur tous les travaux qui se feront à la Chapelle Spectacles. Il souligne la présence de M. Stéphane Matte, architecte et chef d'équipe à la gestion des immeubles de la Ville de Québec.

Questions, réponses et commentaires du public

Question : M. Pierre-Marc Doucet demande si le revêtement initial était en pierres?

Réponse : M. Stéphane Matte précise que le revêtement était en pierres des champs. C'est du granit.

Question : Pourquoi y a-t-il rupture avec le parement d'origine? On passe de la pierre au bois.

Réponse : Il y a plusieurs raisons, dont la question de l'isolation plus efficace et pour donner à la Chapelle un nouveau « look ».

En termes de revêtement, la pierre est beaucoup plus chère, cinq fois le prix du bois. L'assise de béton sur laquelle la pierre repose n'est pas très large. Il aurait fallu épaissir les fondations. Les coûts s'en trouvaient augmentés. En enlevant la pierre, cela permet de faire une meilleure isolation, sur le bois existant, tout en respectant le patrimoine. La couleur est d'un « blanc cassé » qu'on peut voir sur plusieurs chapelles. C'est un blanc qui existe sur des parements existants de la Chapelle.

Question : M. Jean-Noël Ouisse demande ce qu'il adviendra de la pierre. Il y a des citoyens de Vanier qui éprouvent un attachement à cette pierre. Il aurait été intéressant de la réutiliser pour le quartier.

Réponse : L'entrepreneur va en disposer. Cette pierre était liée avec du mortier contenant de l'amiante. C'est pourquoi il y a une palissade tout autour pour travailler en condition d'amiante pour ne pas contaminer les environs. Il faudrait nettoyer les pierres une par une afin de les utiliser. Ceci n'est pas envisagé.

Question : Mme Laveau demande si la présentation sera disponible pour le site Internet du Conseil de quartier.

Réponse : M. Berthiaume enverra une copie à Mme Mauger.

Question : Concernant la salle du public, Mme Jacynthe Fortin demande si quelque chose a été prévu?

Réponse : Il n'y a pas d'autres travaux prévus pour le moment. Ils se concentrent sur l'extérieur et l'agrandissement à l'arrière. Le hall d'entrée sera fait par la Société culturelle.

Question : M. Jean-Marc Doucet demande si l'entrée principale est toujours située sur le côté de la Chapelle?

Réponse : L'entrée est toujours sur le côté depuis le dernier agrandissement qui a été fait.

Question : Est-ce que le nombre de spectacles sera affecté durant les travaux?

Réponse : Habituellement, durant l'été, on reçoit des résidences de création pour des artistes émergents. Cependant, cet été, on ne peut pas les recevoir. Les travaux n'affecteront pas le nombre total de nos activités. Cela devrait être une année relativement normale pour le nombre de spectacles que nous allons recevoir.

5. PÉRIODE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Pour le 22 mai 2023, journée fériée, Mme Alicia Despins mentionne qu'il y aura des activités sportives pour les adolescents et les enfants au centre communautaire Ferland. Les citoyens intéressés peuvent trouver toutes les informations sur le site Internet de la Ville et s'y inscrire.

Dans le dossier de la rue Monseigneur-Plessis, la date de la présentation ne devrait pas tarder pour la présentation du scénario qui sera implanté pour la rue conviviale.

Concernant les véhicules récréatifs (VR), Mme Alicia Despins mentionne que Mme Laveau lui a écrit à ce sujet, lequel est discuté depuis un certain temps. C'est un phénomène en croissance sur la rue Bourdages. Il y a des gens qui arrivent avec leur VR pour une journée ou deux, ce qui peut être toléré. Mais on commence à avoir des gens qui y résident pour la semaine. Cela peut être embêtant pour la quiétude des gens et pour l'environnement. S'il y a des gens qui commencent à se débarrasser de leurs eaux usées à proximité de la rivière, ce n'est pas souhaitable. Nous avons fait un sondage auprès des citoyens du secteur complet. Il y aura une séance d'information pour présenter le scénario privilégié, qui serait essentiellement une interdiction de nuit des VR aux abords des résidences privées. Il y aurait un secteur un peu plus loin, proche du viaduc, pour accommoder les gens qui possèdent un VR et qui n'ont pas d'espace pour le stationner.

Mme Laveau demande s'il y a des problématiques similaires ailleurs dans la Ville, ou est-ce seulement le cas sur la rue Bourdages?

Mme Despins mentionne qu'il y a des problématiques un peu partout dans la Ville, mais particulièrement sur la rue Bourdages, car la problématique est exponentielle. Mais cela existe partout. Il y a des rues qui se prêtent à cela, mais il y a surtout des propriétaires de VR qui n'ont pas l'espace disponible. Ceux-ci se communiquent entre eux pour vérifier les endroits où il n'y a pas d'interdiction de stationnement, les rivières à proximité, les beaux sites où il y a des tables de pique-nique. Ils s'agglutinent dans certains secteurs. Bourdages n'est pas le seul secteur à Québec. Avec une réglementation pour la rue Bourdages, celle-ci pourrait être appliquée s'il y a d'autres problématiques similaires ailleurs en Ville.

Il y aura une séance d'information à ce sujet et le Conseil de quartier sera invité.

M. André Garon mentionne que les VR dans le secteur Bourdages n'appartiennent pas tous aux résidents du secteur. Il n'y a pas beaucoup de gens qui en possèdent. Dans la réglementation, il ne faudrait pas porter préjudice aux gens qui sont résidents et qui ne causent pas de problèmes importants par rapport à ceux qui agissent comme touristes. Il y a des nuances à faire. Il ne faut pas mettre tout le monde dans le même sac. Il y a des VR qui ne prennent pas plus d'espace, par exemple qu'un « pick-up » avec une boîte de huit (8) pieds. Il faudrait nuancer les choses entre un VR de 24 à 35 pieds.

Mme Despins mentionne qu'il est difficile, dans les règlements, de séparer les grandeurs et les classes. Pour répondre à la préoccupation de ne pas nuire aux résidents du secteur, il faut prendre le tout en considération. Nous réfléchissons à l'idée d'une vignette, mais

cette proposition ne pourra pas être implantée cette année. Nous envisagerions une première étape, qui est de poser une interdiction de nuit, qui ferait en sorte d'empêcher les gens de stationner pour la semaine. L'an prochain, la deuxième phase aurait pour but d'accorder une vignette pour les résidents du secteur.

Un citoyen mentionne qu'il y aurait eu un sondage qui a été fait dans le secteur et qu'il n'a jamais été rejoint à ce sujet. Mme Despins l'invite à fournir son adresse à Mme Mauger et précise qu'il est possible qu'il y ait eu des problèmes de distribution, surtout dans les copropriétés et les édifices à logement.

6. PÉRIODE DE QUESTION OU COMMENTAIRES DES CITOYENS

Concernant les travaux de la rue Monseigneur-Plessis, M. Denis Bédard, président de la copropriété Marguerite-Navarre et située au 1455, rue Monseigneur-Plessis, mentionne qu'il y a des travaux à faire. On a eu une assemblée d'information très active en novembre 2022, mais présentement, c'est au point mort. Qu'est-ce qui s'en vient? On nous a répondu que nous aurions des réponses dans quelques jours. On doit engager des ingénieurs, mais les travaux ne bougent pas. Est-ce qu'il y aura quelque chose qui va se passer d'ici août 2023?

Mme Despins mentionne qu'elle n'a pas ces informations, aucun détail et aucune présentation. Tant que l'appel d'offre ne sera pas dépouillé et le contrat octroyé, il n'y aura pas de date pour la présentation finale.

Concernant l'édifice de la CNESST, un citoyen partage une crainte que cela devienne comme Légaré Autos, au coin du boulevard Wilfrid-Hamel et de l'autoroute 73.

M. Mathieu Forget, de Trudel Alliance, mentionne que le Plan directeur Fleur-de-Lys sera dévoilé le 14 juin prochain. Dans les semaines qui vont suivre, une présentation détaillée sera faite le 19 juin prochain au Conseil de quartier. Il ajoute qu'en partenariat avec l'école Notre-Dame-du-Canada, il y a des modules en bois qui vont apparaître. Cela va donner lieu à la mise en place d'une classe extérieure, ainsi qu'un lieu commémoratif pour l'enseignante décédée, Mme Catherine Bilodeau. C'est un beau projet collectif où plusieurs partenaires du quartier se sont impliqués. L'inauguration aura lieu le 12 juin prochain, entre 10 heures et 11 heures, pour ceux qui se sont impliqués et le Conseil de quartier sera invité. Mme Laveau transmettra l'invitation aux administrateurs. À partir de cette semaine, les étudiants de l'école Fierbourg effectueront des travaux pour l'embellissement et la plantation de végétaux afin de rehausser le décor et le rendre plus fonctionnel.

Concernant l'édifice de la CNESST, que va-t-il en advenir? Nous commençons à constater une dégradation. Les grandes toiles se sont déchirées cet hiver. Il y a beaucoup de pierres sur le terrain et une vie nocturne. Des pierres peuvent être lancées entre 23 heures et 3 heures du matin. Il faudrait qu'un ménage soit fait. Il faudrait que la Ville exerce son pouvoir, jusqu'à ce que le propriétaire décide de faire quelque chose avec la propriété. Est-ce que l'édifice demeure en bon état? Il faut que le tout demeure propre.

Mme Alicia Despins mentionne qu'il s'agit d'un terrain à développer, car c'est un bâtiment qui n'est pas occupé présentement. Elle fera une vérification à ce sujet, car la Ville a de nouveaux règlements sur l'entretien des édifices, surtout quand la sécurité est mentionnée. Elle vérifiera également l'aspect patrimonial à préserver. C'est un autre levier que la Ville possède.

Mme Laveau demande ce qu'il va advenir de cet édifice?

Mme Despins mentionne qu'il y a eu un règlement pour obtenir un usage institutionnel. Il n'y a rien de prévu pour le moment. Mais il s'agit quand même d'un bel édifice, très bien situé, comportant plusieurs usages institutionnels et résidentiels.

Un citoyen qui habite Limoilou présente un projet concernant les gens qui utilisent le transport adapté. Il demande si le Conseil de quartier de Vanier et Mme Despins peuvent l'aider. Il a déjà présenté son projet au Conseil de quartier de Sillery, et il y a eu quelques avancées. Le titre de son projet est « Sommet de la mobilité active – Volet STAC – Ville de Québec 2023 ». Il livre ensuite aux administrateurs une présentation de son projet comportant plusieurs phases.

Mme Despins mentionne que le RTC est un organisme indépendant de la Ville. Il pourrait alors présenter son projet à la Table de concertation.

Le citoyen mentionne qu'il veut faire quelque chose pour la société, dans le but de trouver des solutions. Est-ce que STAC est maintenant sous la juridiction du RTC? Mme Mauger mentionne que c'est le bureau des plaintes du RTC qui gère le tout.

Un citoyen qui réside dans Vanier planifie faire l'acquisition d'un condominium sur la rue Bourdages. Il possède un véhicule récréatif de classe A de 32 pieds. L'option des vignettes serait très intéressante.

Mme Despins mentionne que l'option des vignettes sera évaluée lors de la prochaine rencontre pour voir de quel côté les gens se positionnent et comment les choses vont se faire. Il y a un souhait de faire d'autres sondages. On voulait une première phase pour récolter les commentaires. Ce serait suivi d'une 2^e phase, soit de serrer ou relâcher les règles pour l'année prochaine. Cela peut se faire par une vignette ou par l'espace qui est plus proche du viaduc, dans le coin de la CNESST, sur la rue Irma-Levasseur. Ce secteur ne pourrait comporter aucune limitation. Cela implique une petite marche, si les gens sont intéressés à laisser leur VR à cet endroit pour la fin de semaine. Comme il y a une autorisation de jour, les gens pourront reprendre leur VR sans problème.

Est-ce qu'on met les deux propositions ensembles? Est-ce que la vignette donnera accès à tout le secteur ou seulement sur la rue Irma-Levasseur et l'est de Bourdages? Tout le secteur sera-t-il interdit sauf pour les résidents? C'est plus en séance d'information et en consultation que nous aurons une meilleure idée de l'avenue à prendre.

M. Pierre-Marc Doucet craint que si l'on permet le stationnement dans la rue, il y a beaucoup d'usagers, soit le Groupe O'Drey, les vélos, les piétons, les voitures, etc. Il y a l'autoroute à proximité. Il y a tellement d'usage à cet endroit. Les VR stationnés peuvent couper les angles de vision. Peut-être pourrions-nous utiliser le stationnement de la CNESST qui est vide en ce moment. Cela pourrait être un lieu à considérer. Mais il peut arriver que cela devienne un terrain de camping de jour comme de nuit. La Ville devrait prévoir des stationnements à cet effet et non pas dans les rues, car cela provoque encore plus de problématiques au niveau des usages.

7. ENJEUX DE QUARTIER

7.1 – Droit de préemption

Mme Laveau a reçu un courriel de la Ville de Québec qui voudrait utiliser son droit de préemption. C'est un levier d'action pour les projets d'habitations sociaux ou abordables.

En tant que conseiller immobilier à la Fédération de coopératives d'habitations, M. Pierre-Marc Doucet mentionne que lorsqu'il y a un immeuble qui est remis sur le marché de la vente, la Ville peut l'acheter pour faire des coopératives ou des logements sociaux. Cela fait partie de leurs possibilités. Il mentionne que l'édifice du Bar Kirouac, dont le terrain a été acheté par la Ville, a été transformé en coopérative.

La Ville de Québec a ce pouvoir. Elle l'a retiré du marché privé pour le redonner à une OBNL ou à une coopérative, afin de construire des logements sociaux. Il s'agit d'un pouvoir donné par le Gouvernement du Québec. Les logements sociaux font partie du lot, mais il y a aussi des logements abordables.

Mme Alexandra Mauger mentionne qu'effectivement, c'est relativement nouveau. La Ville a priorité, c'est-à-dire le choix d'acheter ou non.

M. André Garon mentionne que la Ville a le droit sur tout autre acheteur pour acquérir des terrains ou des édifices pour en faire des projets de logements abordables.

7.2 – Consultation de la Ville de Québec sur le plan directeur du plein air urbain

Mme Nicole Laveau demande si les administrateurs ont un intérêt à examiner ce dossier. Il y aura une séance d'information en septembre 2023 ainsi qu'un forum de discussions en ligne. Le 30 mai 2023, le Conseil de quartier a été invité à une rencontre.

Il y aura un atelier d'échange en ligne avec des représentants d'organismes qui œuvrent en plein air. L'offre de plein air urbain sera déployée par secteurs. Il y aura des échanges avec des organismes dans le plein air et les administrateurs du Conseil de quartier de ce même secteur, afin de connaître les besoins et les contraintes.

Mme Laveau assistera à l'atelier d'échanges en ligne et fera rapport à l'assemblée ordinaire du 19 juin 2023.

7.3 – Résolution pour le choix des noms de rues dans le quartier

Il s'agit d'une résolution préventive, au cas où la Ville a l'intention de donner des noms de rues. Mme Laveau recommande que la Ville tienne compte de l'histoire du milieu et que tous les noms de rues soient les noms de personnes qui ont joué un rôle dans l'histoire de Ville-Vanier. En 2016, pour le 100^e anniversaire de Vanier, la Société d'histoire des Rivières, qui a travaillé beaucoup sur le projet d'une brochure, on retrouvait les noms des personnes avec leur histoire. Il faudrait que cela se perpétue.

23-CA-024

L'INTÉGRATION DE LA DÉNOMINATION DES RUES DANS LE QUARTIER DE VANIER

- CONSIDÉRANT la fierté des citoyens de Vanier pour l'histoire du quartier et de son patrimoine;

- CONSIDÉRANT que la dénomination actuelle des noms de rue dans le quartier reflète son histoire particulière liée personnellement à des noms rattachés à son développement municipal;
- CONSIDÉRANT que la continuité des noms de rue est aussi perçue comme un moyen de lutter contre l'effet de gentrification, par exemple en évitant de donner la perception d'un « nouveau quartier Fleur de Lys » indépendant et détaché de la communauté de Vanier;
- CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de quartier de Vanier de maintenir son attachement profond envers les racines de Vanier, tout en assurant une affirmation de son développement dans le respect des attentes des citoyens;
- CONSIDÉRANT que pour le Conseil de quartier de Vanier, la continuité des noms de rue existantes à l'intérieur du site redéveloppé de Fleur de Lys, par exemple, est un élément important d'affirmation à l'effet que le projet s'insère dans la continuité de l'histoire et du patrimoine de Vanier, ainsi que du respect de nos citoyens;
- CONSIDÉRANT l'importance que le secteur redéveloppé de Fleur de Lys soit bien intégré au quartier de Vanier par la prolongation des rues existantes de Vanier à l'intérieur du secteur Fleur de Lys et en désenclavant le site, qu'il s'insère en continuité de sa trame urbaine; de même que pour les nouveaux projets qui se développeront le long du Boul. Wilfrid-Hamel.

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DROLET ET APPUYÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de :

1. Conserver les noms des rues existantes qui se prolongeront à travers le site redéveloppé de Fleur de Lys;
2. Que la Ville de Québec veuille dans toutes ses décisions ou actions futures envers le redéveloppement du site à s'assurer de préserver cette volonté de continuité ainsi qu'à tout autre site éventuel.

Adopté.

7.4 – Lettre de la Ruche Vanier

Lors de l'assemblée du 27 mars 2023, le Conseil de quartier s'était posé des questions concernant le contenu de la lettre d'opinion de la Ruche Vanier portant sur le logement. Les administrateurs ne tiennent pas à revenir sur le sujet.

M. Pierre-Marc Doucet mentionne que la problématique repose sur le fait qu'on adresse des reproches à la Ville pour le manque de logements sociaux et abordables. Il s'agit d'une problématique provinciale. L'idée et le questionnement sont bons, mais la façon de trouver des solutions n'est pas tout à fait exacte. Cela induit le public en erreur, car ce n'est pas la responsabilité de la Ville. La lettre comporte un ton victimisant pour Vanier. La problématique est bonne, mais ce n'est pas constructif. Il demande si le Conseil de quartier a pris position.

Mme Laveau mentionne que le Conseil de quartier n'a pas pris position, car c'est l'opinion de la Ruche Vanier. Le fait de déposer cette lettre sur le site Internet du Conseil de quartier pourrait vouloir dire que les administrateurs sont d'accord avec cette lettre, ce qui n'est pas le cas. Il a été convenu d'inscrire une mention à cet effet sur notre site Facebook.

7.5 – Appui aux ruelles vertes

Mme Laveau a reçu un courriel de Nature Québec dont elle fait la lecture pour le bénéfice des administrateurs et des citoyens présents. Le Conseil de quartier a jusqu'au 21 juin 2023 pour donner son appui.

Après discussions, il a été convenu que le Conseil de quartier ne donnera pas son appui pour le moment. Cependant, nous pourrions recevoir la lettre que Nature Québec voudrait que le Conseil de quartier signe, sans engagement de sa part.

Le sujet est intéressant, mais pour le moment, aucun administrateur n'émet la possibilité d'y assister.

7.6 – Véhicules récréatifs

M. André Garon explique qu'il y a une problématique provenant du fait que le réseau des utilisateurs de VR se communiquent entre eux et la Ville doit faire quelque chose. Il ne devrait pas avoir de préjudice porté aux gens qui demeurent à cet endroit et qui possèdent un VR. Il n'y a pas beaucoup de gens dans cette situation. Pour les rues Bourdages et Isabelle-Aubert, il y a quelques propriétaires et les autres sont des propriétaires qui viennent d'ailleurs. Il exprime l'idée d'offrir aux résidents une vignette pour qu'ils puissent continuer de jouir de l'acquis qu'ils ont déjà.

Il y a une roulotte de 53 pieds de la Scierie Gérard-Ville qui s'est stationnée pendant plusieurs jours sur les rues Bourdages et Julien. Les véhicules de grande taille ne sont pas une caractéristique des VR.

Il désire qu'on tienne compte des besoins des gens qui y demeurent depuis un bon moment et de faire preuve de civisme. Quand on agit avec civisme, il n'y a pas tant de problèmes. M. Garon donne un exemple qui lui est arrivé personnellement. Les gens qui habitent en permanence le secteur font preuve de civisme; alors, il n'y a pas telle de problèmes. Ce sont les gens qui viennent de l'extérieur qui sont problématiques. L'idée d'une vignette est excellente. Si on a un groupe de travail, il est prêt à y participer.

Mme Alicia Despins mentionne que c'est une préoccupation qui est prise en considération. La Ville considère maintenant d'ajouter des vignettes à l'extérieur de la Cité Limoilou. C'est un outil que la Ville est capable d'analyser. Pour les propriétaires, des formulaires seront à compléter et le renouvellement devra se faire chaque année. Les gens qui habitent à proximité sont plus respectueux envers l'environnement.

Une citoyenne mentionne l'idée de la vignette lui apparaît excellente ainsi que sur la rue Monseigneur-Plessis. Si l'on déplace les véhicules plus loin, cela créera un problème dans la Ville de Québec de voir une série de VR alignés le long de l'autoroute. Il faut faire très attention. Sur la rue Monseigneur-Plessis, il y a deux propriétaires de VR. Cela fait 20 ans que nous avons nos VR et nous ne dérangeons personne. Il y aura des vélos que nous acceptons, mais nous demandons qu'on nous accepte également. C'est un respect pour les gens qui sont là depuis longtemps, qui ont bâti et adopté ce quartier. Il verrait mal qu'on interdise les vignettes maintenant pour les avoir par la suite. Si quelque chose est fait, ce doit être en consultation avec les résidents et s'appliquer à tout le secteur.

Mme Despins a bien noté. C'est un point important, car lorsqu'on vient intervenir sur une rue, même si ce n'est que la rue Bourdages, cela va déborder sur les autres rues. Elle

mentionne que la solution envisagée s'applique pour tout le secteur. Sinon les gens vont se déplacer et le problème ne sera pas réglé.

Un autre résident exprime que nous sommes respectueux, mais nous sommes victimes de l'exagération. Il s'agit de gens de l'extérieur. Quand on parle de VR, Il ne faudrait pas oublier les roulottes, qui passent quasiment l'été sur la rue Bourdages. Il n'y a pas de véhicules accrochés à ces roulottes. C'est sur des blocs de bois. Il y avait parfois un foyer au bois. Nous sommes d'accord avec les vignettes.

M. Pierre-Marc Doucet est surpris que l'on mette une roulotte sur des blocs de bois et quitter. C'est vraiment dangereux. Quelqu'un peut enlever les blocs de bois à trois heures du matin et se blesser. Un stationnement prévu à cet effet pourrait constituer une solution.

M. André Garon précise qu'il est aussi dangereux s'il y a un feu et que les services publics ont besoin d'y accéder. Si on tolère les roulottes de 15 à 18 pieds, il faudrait qu'ils soient attachés en permanence à un véhicule pour qu'elles puissent partir rapidement si les véhicules d'urgence ont besoin d'espace.

Mme Alicia Despins souligne qu'une roulotte, attachée ou pas, est considérée comme un véhicule récréatif. Il n'y a pas de différence pour les fins de la réflexion.

Mme Nicole Laveau mentionne qu'il faudrait connaître la position de la Ville avant de produire une résolution. Il faut avoir cette question comme préoccupation hautement importante.

Mme Alicia Despins mentionne qu'il faut que cela se fasse dans les prochaines semaines, parce que la dernière assemblée du Conseil d'Arrondissement Des Rivières se tiendra au début de juillet. C'est la date limite pour adopter le règlement de stationnement ou d'interdiction. Il est possible de commander les panneaux avant cette date et de les installer. Il y a aussi la rédaction du règlement, son adoption et l'installation de poteaux. Le règlement ne s'applique pas tant que les poteaux ne sont pas sur place. Il faut qu'il y ait une façon de transmettre l'information; nous sommes pris dans ces délais. On peut travailler pour poser un premier geste cet été, quitte à resserrer l'an prochain. En partant, il faut être moins sévère et ne pas nuire aux propriétaires qui sont résidents.

Mme Laveau mentionne qu'il faut se préoccuper des déchets dont ils disposent et ne pas causer de problèmes à l'environnement.

En ce qui concerne les déchets, M. André Garon mentionne qu'il n'a jamais vu une telle situation sur Bourdages. S'il y a des actions qui se prennent dans les semaines qui viennent, les propriétaires ne seront plus là pour intervenir dans le débat.

Mme Laveau demande si la rencontre peut être tenue en mode hybride?

Compte tenu du temps qui presse, Mme Despins mentionne que la rencontre peut être tenue en mode hybride, mais elle ne peut valider pour le moment.

Mme Laveau termine en mentionnant que le Conseil de quartier ne prendra pas de décision maintenant, mais à la rencontre du 19 juin, il prendra position à ce sujet.

8. COMITÉS

8.1 – Table de concertation vélo

M. Jean-Noël Ouisse mentionne qu'un sujet a porté sur comment interpellier la Ville pour faire respecter les règlements aux abords des travaux du réseau cyclable, car il n'existe pas de détours pour les vélos, ou des panneaux qui restent sur la voie cyclable. La Ville devrait faire respecter sa réglementation dans le cadre des pistes cyclables.

Il y a un projet de circulation pour des sens uniques pour les voitures, et à double sens ou sens unique sur la rue Saint-Vallier pour les vélos.

La peinture sur les rues s'est faite plus tôt cette année, car il s'agit de peinture qui s'accroche plus rapidement sur des surfaces froides. La Ville a acheté des équipements pour procéder au lignage plus rapidement au lieu de faire appel à des sous-contractants.

Sur la rue Mgr-Plessis, l'appel d'offre a été lancé et on attend de voir les plans. Sur la rue Bourdages, l'intersection sera surélevée, donc plus sécuritaire. Cela fera ralentir les voitures à l'intersection des rues Bourdages et Monseigneur-Plessis, à la sortie du pont des Trois-Sœurs.

Pour le Chemin Ste-Foy, il y aura une aubette d'autobus (abribus), la voie piétonne et la voie cycliste, et l'autobus va s'arrêter à cet endroit. Il y aura un petit ilot pour embarquer dans l'autobus. La piste cyclable sera réduite à cet endroit pour permettre aux gens d'embarquer dans l'autobus. Il y aura deux projets-pilotes à quelques endroits.

Accès Transports Viables effectue actuellement un sondage en ligne pour les gens intéressés par la création d'une maison du vélo dans la Ville de Québec. Il s'agit d'une maison qui regroupera différents organismes reliés au vélo, des boutiques, etc.

8.2 – Table de mobilité des quartiers centraux

Mme Laveau précise qu'elle n'a pas eu de réunion planifiée pour le moment.

8.3 – Conseils d'établissement de l'École Sans Frontières (Nicole) et l'École Notre-Dame-du-Canada

Pour l'École Notre-Dame-du-Canada, Mme Laveau mentionne que la rencontre du Conseil d'établissement aura lieu le 16 mai 2023. Le projet de la classe extérieure qui sera officiellement inaugurée et une conférence de presse aura lieu le 12 juin 2023.

L'école a soumis un projet de sécurité routière et ce projet a été obtenu pour deux ans.

Mme Laveau n'a rien à mentionner concernant l'École Sans-Frontières.

8.4 – Projet du Parc sur le stationnement de Christ-Roi

Mme Jacynthe Fortin mentionne que le projet qui devait se faire au mois de mars 2023 sera reporté à l'automne 2023.

8.5 – Projet Aînés

Mme Jacynthe Fortin mentionne qu'il y a eu une rencontre à la fin d'avril. Nous travaillons sur le contenu des six (6) volets. Une prochaine rencontre est prévue en juin et le travail se continue pour mieux définir plusieurs aspects, tel que le support, la carte, etc.

Mme Gemma Drouin mentionne qu'elles ont assisté à une formation sur l'intégration sociale des aînés. Nous avons expliqué notre projet et avons reçu des félicitations. Il y a eu un très bon accueil.

Par la suite, il restera à examiner la diffusion. Nous souhaitons distribuer sur format papier, mais tout dépendra du financement.

Mme Alicia Despins a quitté l'assemblée à 21 h 18.

8.6 – Projet Sécurité routière pour 2023 et 2024

a) Activité pour le mois du vélo

23-CA-025

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. ANDRÉ GARON, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au paiement d'un montant de 337.50 \$ pour l'activité de réparation des vélos tenue le 6 mai 2023 au Piolet.

ADOPTÉ

b) Projet de sécurité routière

Mme Laveau mentionne qu'elle a reçu le chèque de 3,000.00 \$ aujourd'hui. Le Conseil de quartier n'a pas encore travaillé sur le projet et le temps manque pour finaliser le projet qu'elle avait en tête pour les mois de septembre-octobre 2023. Elle propose qu'on fasse une demande pour reporter ce montant en 2024.

M. Jean-Noël Ouisse mentionne que le Conseil de quartier pourra produire quelque chose de plus complet. Est-ce que la Ville accepterait de cumuler les deux montants?

Mme Laveau demande s'il est possible de faire une demande de prolongation. Si ce n'est pas possible, le chèque sera retourné. Un courriel sera envoyé pour obtenir une réponse de la part de la Ville pour la subvention SSR 2023.

Pour l'année 2024, une première rencontre des administrateurs de plusieurs Conseils de quartier a été tenue pour produire un projet plus global et collectif. Trois administrateurs siègent sur le comité organisateur et nous allons procéder à un brassage d'idées. Il y a environ dix (10) conseils de quartier. A suivre.

8.7 – Vanier 2040

Le Conseil de quartier de Vanier est prêt à tenir une rencontre à ce sujet. Il s'agit d'une réflexion qui a déjà débutée il y a deux (2) ans en comité plénier, sur différents sujets touchant la Ville et notre quartier. Nous sommes prêts pour reprendre la discussion, la bonifier et voir ce qui reste à faire.

Mme Laveau enverra un document de deux pages à M. Pierre-Marc Doucet. Comme il serait prématuré de tenir cette rencontre avant les vacances estivales, celle-ci sera remise à l'automne 2023.

8. FONCTIONNEMENT

9.1 – Adoption des procès-verbaux du 27 mars 2023 et du 17 avril 2023 (deux assemblées spéciales) et suivi.

23-CA-026

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 27 mars 2023 tel que présenté.

ADOPTÉ

23-CA-027

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de la 2^e assemblée spéciale du 17 avril 2023, à 19 h 00, tel que présenté.

ADOPTÉ

23-CA-028

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de la 3^e assemblée spéciale du 17 avril 2023, à 21 h 00, tel que présenté.

ADOPTÉ

9.2 – Correspondance

Mme Laveau précise qu'il est temps de mettre à jour les noms des administrateurs au Registre des entreprises.

23-CA-029

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR M. PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à l'engagement de la dépense au montant de 38.00 \$ pour la mise à jour au Registre des entreprises.

ADOPTÉ

9.3 – Trésorerie

Au 15 mai 2023, le solde est de 2,131.33 \$.

9.4 - Paiement des services de secrétariat (17 avril et 15 mai 2023)

23-CA-030

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHE FORTIN ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au paiement de 95.00 \$ pour les deux assemblées spéciales tenue le 17 avril 2023, et un montant de 95.00 \$ pour la 4^e assemblée ordinaire du 15 mai 2023, à l'attention de Mme Renée Poulin pour un total de 190.00\$.

ADOPTÉ

9.5 – Calendrier pour 2023-2024

Le calendrier des prochaines assemblées ordinaires du Conseil de quartier sera adopté à la prochaine assemblée ordinaire du 19 juin 2023

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR UNE PROPOSITION DE M. JACYNTHE FORTIN ET SECONDÉE PAR M. PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à la levée de l'assemblée à 21 h 00.

ADOPTÉ

Mme Nicole Laveau
Présidente

Mme Gemma Drouin
Secrétaire